

DÉROGATION MINEURE

465, rue du Village

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 14 juillet 2026 au parc Jean-Claude Crevier situé au 232, rue Bertrand à Repentigny ou en cas de pluie, à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 465, rue du Village à Repentigny, portant le numéro de lot 2 097 667, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 11 juin 2026.

L'objet de cette demande est de permettre qu'un bâtiment principal dérogatoire de 1 étage (habitation unifamiliale) ait un agrandissement aussi de 1 étage alors que le règlement exige que dans cette zone les bâtiments principaux et leurs agrandissements aient une hauteur de 2 étages, sur l'immeuble situé au 465, rue du Village, portant le numéro de lot 2 097 667.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 23^e jour du mois de juin 2026

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat